



Indian and Northern  
Affaires Canada

Affaires indiennes  
et du Nord Canada

## **Gestion environnementale du MAINC dans les Territoires du Nord-Ouest : guide à l'intention des citoyens**



Canada

Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,  
Ottawa, 2003

QS-Y212-000-FF-A1

N° de catalogue R2-252/2003F

ISBN 0-662-88610-0

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## Partenaires pour la gérance de l'environnement

Tous les habitants du Nord doivent prendre soin de la terre et de l'eau. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un certain nombre d'organisations s'acquittent de cette responsabilité commune qu'on appelle la « gérance de l'environnement ».

On compte notamment les administrations autochtones et les conseils de gestion des ressources, les organismes de réglementation, le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral, les organismes non gouvernementaux du domaine de l'environnement et des intervenants du secteur privé.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est l'un des partenaires qui s'occupent de la gérance de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest. Le présent guide définit un modèle local de gérance de l'environnement élaboré sur mesure dans le Nord. Il présente les tâches spécifiques au MAINC dans le domaine de la gestion de l'environnement, tâches qui lui permettent de s'acquitter de ses responsabilités. Le guide présente aussi le travail en cours.

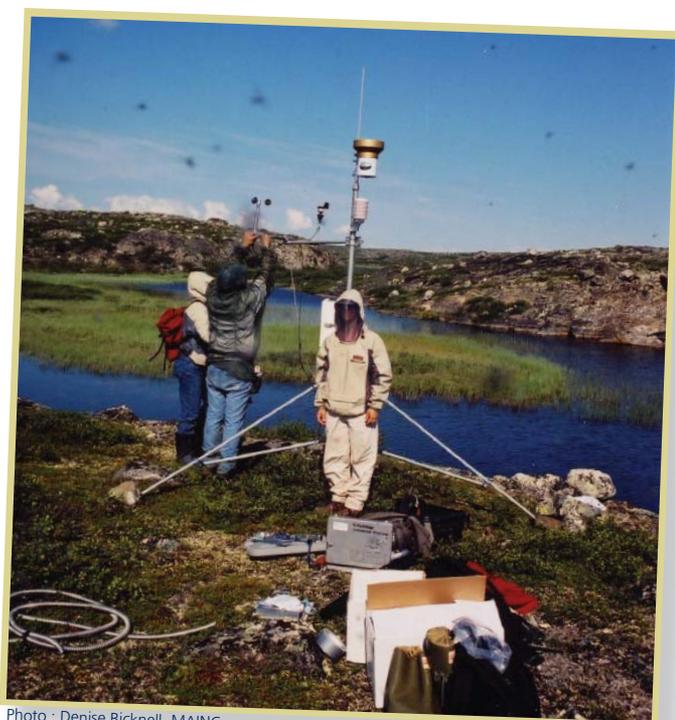


Photo : Denise Bicknell, MAINC

## Stratégie et cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs :

### un modèle de gérance de l'environnement dans les T.N.-O.

Il y a de nombreuses années déjà qu'on a reconnu la nécessité d'adopter un cadre de travail pour aider les promoteurs de projet, les organismes de réglementation et les autres intervenants à comprendre et à contrôler les effets cumulatifs potentiels des projets d'aménagement sur l'environnement et les collectivités des T.N.-O.

Les habitants du Nord ont déjà pris des mesures pour assurer la bonne gérance de l'environnement dans les T.N.-O. Les organisations autochtones, le secteur privé, les conseils de gestion des ressources, le gouvernement territorial, le gouvernement fédéral et les organismes non gouvernementaux du domaine de l'environnement ont collaboré à l'élaboration du document suivant : *Stratégie et cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs des T.N.-O.*

Les ministres fédéraux de l'Environnement et des Affaires indiennes du Nord canadien se sont engagés à élaborer une stratégie et un cadre de travail pour les Territoires du Nord-Ouest et à concevoir des plans d'action spécifiques à la province géologique des Esclaves et à la région du Deh Cho.

La stratégie et le cadre de travail reposent sur un modèle de gérance de l'environnement qui tient compte des besoins suivants :

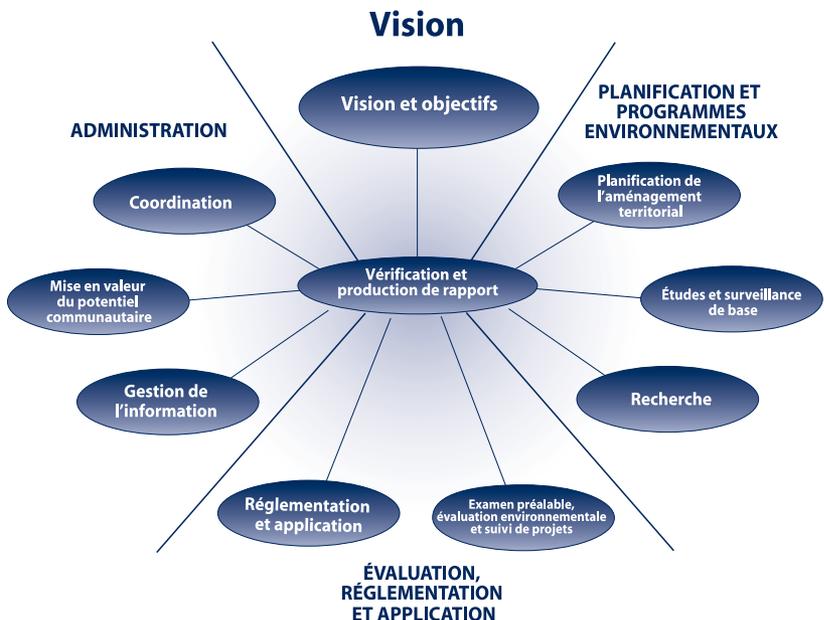
- **énoncé de vision** : décrit les objectifs que les Territoires du Nord-Ouest et les collectivités désirent atteindre d'ici dix, vingt ou cinquante ans;
- **planification et études environnementales** : comprend la création et la mise en œuvre de plans d'occupation du sol pour orienter la conservation, l'aménagement et la gestion des ressources de la terre. On doit aussi pouvoir assurer un suivi et faire des recherches environnementales pour discuter de la manière dont les plans sont mis en œuvre;



Photo : gracieuseté de Stratégie des zones protégées

- **évaluation, réglementation et application** : permet de fournir davantage d'information sur les répercussions environnementales du développement et les conditions dans lesquelles il devrait être effectué. Cela permet aussi de faire en sorte qu'on respecte les conditions définies;
- **administration** : permet de s'assurer que les habitants du Nord ont facilement accès aux résultats de recherches et à d'autres renseignements et qu'il y a une coordination entre les organismes qui ont des responsabilités à l'égard de l'environnement, du développement économique et des programmes sociaux;
- **vérification** : une vérification indépendante quinquennale portant sur la qualité de l'environnement, sur l'efficacité des processus de gestion environnementale et sur les organismes qui en sont chargés dans les T.N.-O.;
- **mise en valeur** : permet aux collectivités, aux organismes des administrations autochtones, du gouvernement territorial et du gouvernement fédéral, aux organismes non gouvernementaux du domaine de l'environnement, au secteur privé et aux autres intervenants de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités en matière de gestion des effets cumulatifs.

*Le Plan directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Cadre de travail des T.N.-O. décrit les étapes nécessaires à la mise en œuvre complète d'une méthode intégrée de gestion et d'évaluation dans les T.N.-O.*



## Fonctionnement du modèle

### Vision

La première étape en vue d'une gestion de l'environnement efficace est de déterminer le genre de société que nous, les habitants du Nord, désirons voir se développer. Cette vision doit tenir compte de tous les aspects de la société (écologiques, culturels, sociaux et économiques). Elle permet un développement responsable qui s'inscrit dans un contexte de saine gestion de l'environnement.

### Planification et études environnementales

En définissant une vision et en la communiquant, les habitants du Nord peuvent plus facilement déterminer le genre de projets d'aménagement qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs et l'envergure de ces projets. Des plans régionaux d'occupation du sol, des plans communautaires de conservation et la Stratégie des zones protégées des T.N.-O. sont des outils pour aider les habitants du Nord à mettre en pratique cette vision. Ces documents axés sur la collectivité établissent les politiques et les mesures de conservation, de développement et de gestion des ressources au sein d'une région.

Pour s'assurer que les plans d'occupation du sol jettent de telles bases, il est important de comprendre les répercussions du développement sur l'environnement. Des études de base nous permettent de connaître l'état de l'environnement avant le début du projet. Un suivi continu nous indique si, et comment, l'environnement se modifie en raison du projet. D'autres types de recherches sur l'environnement et sur les répercussions du développement fournissent l'information nécessaire à la prise de décisions judicieuses.

### Évaluation, réglementation, suivi et application

Quand il y a une proposition de projet, la première étape est d'évaluer les répercussions potentielles sur l'environnement et de déterminer si ces répercussions peuvent être contrôlées de manière sûre. Si l'on détermine que le projet peut être mis en œuvre, les gouvernements et les organismes de réglementation doivent décider alors des modalités du projet. Les habitants du Nord ont l'occasion de présenter leur opinion aux organisations chargées de la réglementation.

Une fois le projet entrepris, on fait un suivi et des inspections régulièrement pour s'assurer que l'entreprise respecte les modalités des permis et des licences qu'elle a obtenus. Quand on relève un problème, les ministères chargés de la réglementation travaillent avec l'entreprise pour qu'elle modifie

ses pratiques afin de se conformer aux exigences. Si le problème persiste, on peut prendre des mesures légales pour faire respecter les modalités.

### **Administration**

Pour que les habitants du Nord prennent des décisions éclairées en matière de conservation, de développement et de gestion des ressources, ils doivent avoir accès à un large éventail d'informations. Des études, des rapports de suivi, les connaissances traditionnelles et d'autres sources d'informations doivent être regroupés et être facilement accessibles.

Comme beaucoup d'organismes sont chargés d'appuyer la gestion de l'environnement dans les T.N.-O., il est essentiel de coordonner leurs activités. En collaborant, les groupes peuvent arriver à élaborer une vision commune et à définir le travail à effectuer en évitant le plus possible le chevauchement et le dédoublement des tâches.

Finalement, toutes les organisations doivent avoir les ressources nécessaires, c'est-à-dire les ressources humaines, les connaissances et les fonds, pour s'acquitter de leurs tâches, que ce soit des responsabilités communes ou individuelles.



Photo : Denise Bicknell, MAINC

## Que fait le MAINC pour appuyer la gérance de l'environnement dans les T.N.-O.?

### Planification et études environnementales

#### *Aménagement du territoire régional*

Le MAINC appuie l'élaboration de plans d'occupation du sol tant au niveau régional que local et favorise leur approbation et leur mise en œuvre conformément aux règlements des revendications territoriales et à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Il appuie aussi d'autres travaux en cours dans les régions où il y a encore des négociations en matière de revendications territoriales.

#### *Gestion des ressources hydriques*

Le ministère appuie la gestion des ressources hydriques dans les Territoires du Nord-Ouest en appliquant la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*. Il s'acquitte de son mandat en élaborant et en administrant des programmes scientifiques visant, entre autres, la collecte et la diffusion de données sur la quantité de ressources hydriques et la qualité de l'eau, ainsi que l'analyse et l'interprétation de ces données. Il élabore aussi des lignes directrices et des codes de pratique en plus de fournir des conseils scientifiques de manière continue à divers clients, notamment des organisations autochtones, des conseils de gestion des ressources, des intervenants du secteur privé, des ministères gouvernementaux et la population. Il offre aussi des services, sur une base commune, au Bureau régional du Nunavut.



Photo : gracieusité de Stratégie des zones protégées

Le ministère participe aussi activement à la négociation d'accords sur la gestion des eaux frontalières avec la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique et à la mise en œuvre de l'accord bilatéral entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Un programme de suivi des effets cumulatifs sur les ressources hydriques du bassin de la rivière Coppermine fournit de l'information importante pour l'élaboration d'un accord frontalier entre les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

### *Analyses chimiques*

Le Laboratoire environnemental sur la taïga du MAINC est le seul laboratoire où l'on fait toutes les analyses et les tests nécessaires pour détecter de nombreuses substances chimiques contenues dans des échantillons d'eau (eau douce, eau souterraine, eau potable, effluent industriel, eaux d'égout), de sol, de plantes, de poissons et de mammifères. Le Laboratoire environnemental sur la taïga aide les fonctionnaires du MAINC à déterminer si les projets de développement industriel respectent les lois et les règlements sur l'environnement. Grâce à la collaboration d'Aboriginal Engineering Ltd., le Laboratoire environnemental sur la taïga a réussi à offrir des services payés au secteur privé, aux administrations territoriales et municipales et à d'autres ministères fédéraux, et ce, moyennant un certain tarif. Le partenariat avec Aboriginal Engineering a permis de mettre sur pied un programme de formation pour les habitants du Nord dans le domaine de l'échantillonnage d'eau et des analyses techniques.

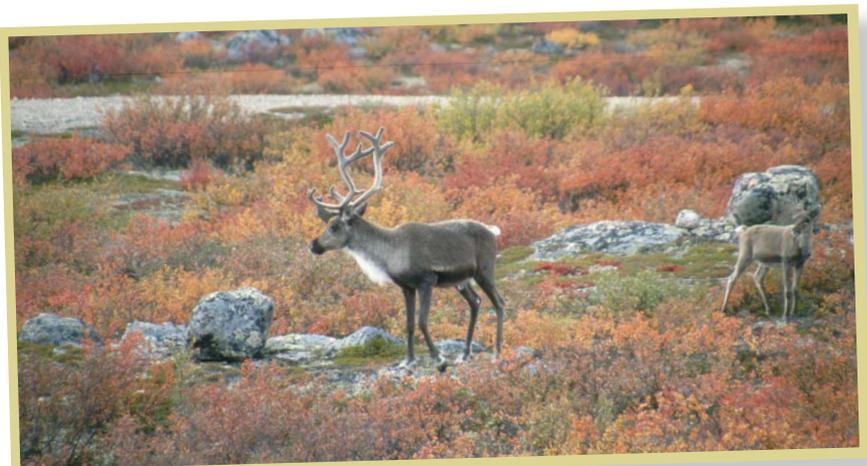


Photo : David Livingstone, MAINC

## ***Recherche sur les contaminants et remédiation des sites contaminés***

Dans la région des T.N.-O., le MAINC offre aux habitants du Nord de l'information et des outils concernant les questions de contaminants afin de les aider à prendre des décisions saines dans le domaine de l'environnement. Le ministère évalue les mines et les sites militaires abandonnés dans les T.N.-O. et prend des mesures de remédiation. Il fait des études pour déterminer si l'eau et les poissons ont été contaminés. Le travail est fait d'une manière inclusive qui permet d'établir un climat de confiance et des partenariats avec les collectivités, il respecte la culture et les traditions nordiques et a recours à une gestion de projet saine et à des communications efficaces.

## ***Programme de surveillance et de vérification des effets cumulatifs dans les T.N.-O.***

Le MAINC travaille avec les administrations et les organisations autochtones, le gouvernement territorial et d'autres ministères fédéraux pour mettre sur pied un programme de surveillance et de vérification des effets cumulatifs dans les T.N.-O. Le programme est conçu pour surveiller les effets cumulatifs sur l'environnement de l'utilisation, actuelle et prévue, du sol et de l'eau, ainsi que l'accumulation des déchets dans les T.N.-O. Tous les cinq ans, on procédera à une vérification environnementale indépendante. L'information obtenue grâce au programme et à la vérification sera utile pour la planification de l'aménagement du territoire, les règlements environnementaux et l'évaluation, ainsi que pour toute autre activité de gestion des ressources.

Le suivi à long terme commencera en 2003. Le premier rapport de vérification sera terminé à la fin de l'année 2003 ou au début de 2004.



Photo : Sharon Clarke, MAINC



## *Stratégie des zones protégées*

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie des zones protégées, le MAINC est un partenaire du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique des T.N.-O., des organismes régionaux autochtones, du secteur privé, des organismes non gouvernementaux du domaine de l'environnement et des collectivités. Même si, en vertu de certains programmes fédéraux et territoriaux, certaines parties du sol et de l'eau à caractère naturel ou culturel spécial sont protégées dans les T.N.-O., le système actuel comporte des lacunes importantes. La Stratégie des zones protégées se veut un processus axé sur les collectivités et conçu pour définir et protéger les régions à caractère naturel ou culturel spécial. Cette stratégie vise aussi à protéger les zones représentatives de chaque région écologique.

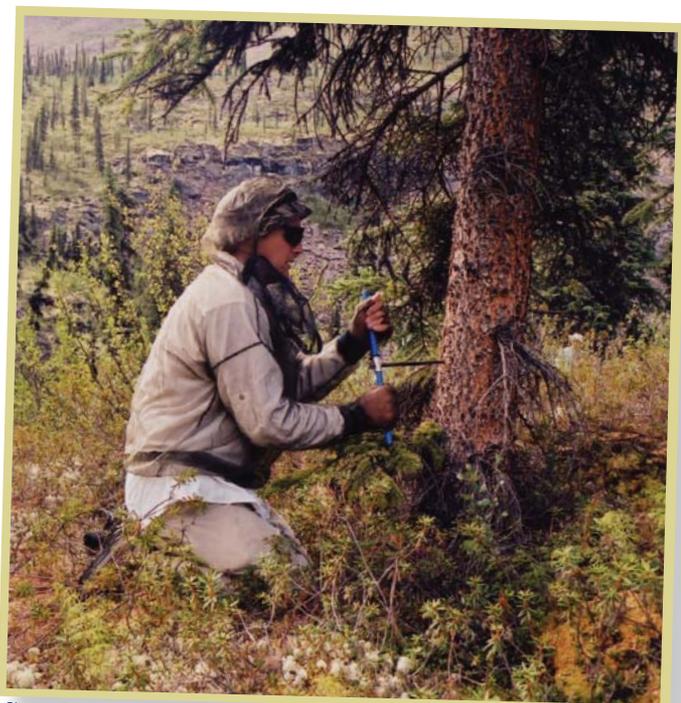


Photo : Denise Bicknell, MAINC

## ***Programme Aide provisoire à la gestion des ressources (IRMA)***

Le MAINC est un partenaire du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique des T.N.-O dans le cadre du programme Aide provisoire à la gestion des ressources. Le programme est conçu pour que les collectivités autochtones des T.N.-O. qui font toujours l'objet de revendications territoriales soient capables de participer davantage à la gestion des ressources et du sol des régions avoisinantes.

Le programme appuie la participation des collectivités autochtones et leur droit d'étudier les questions touchant la gestion des ressources et du sol liées aux évaluations environnementales, ainsi que les processus d'élaboration des règlements et des politiques. Il a permis aux collectivités d'obtenir, et de conserver, le droit d'examiner les demandes de licences et de permis pour l'utilisation de l'eau et du sol, l'exploitation forestière, le tourisme, la recherche scientifique et la recherche sur la faune, les droits d'exploitation pétrolière et gazière et les sujets connexes.

## **Évaluation, réglementation et application**

### **Évaluation environnementale**

Le ministère met de l'information et ses connaissances à la disposition des conseils de gestion des ressources pour les aider à déterminer les effets potentiels sur l'environnement des aménagements proposés et des manières possibles de contrôler ces effets. Le ministère coordonne aussi l'intervention des autres ministères fédéraux et du gouvernement territorial à la suite d'évaluations environnementales.

### **Application**

Les inspecteurs de district du MAINC doivent s'assurer qu'on respecte les lois, les règlements et les modalités des permis et des licences délivrés par les conseils de gestion des eaux et du sol, ainsi que les modalités des autorisations délivrées en vertu de la Loi sur les terres territoriales et de la Loi sur les immeubles fédéraux. Les agents appliquent la loi et mettent l'accent sur la prévention. Pour ce faire, ils collaborent étroitement avec les promoteurs pour s'assurer que ces derniers respectent les modalités des permis et des licences.

## Ententes environnementales

Le MAINC participe activement aux ententes environnementales pour les nouveaux projets d'envergure comme ceux de mines de diamants et en assume la responsabilité. Le MAINC s'assure qu'il existe des garanties adéquates et qu'on fait un suivi à long terme des projets, et ce, afin de maintenir l'intégrité de l'environnement. Ces ententes permettent la participation des Autochtones au suivi environnemental pendant toute la durée du projet.

## Activités de réglementation

Le MAINC donne des conseils professionnels aux conseils de gestion des ressources au sujet des répercussions sur l'environnement de l'utilisation proposée de l'eau et du sol. Il propose aussi des manières de contrôler ces répercussions. Cela permet aux conseils de prendre des décisions éclairées sur la manière dont l'aménagement devrait être effectué.



Photo : Denise Bicknell, MAINC

## Politiques ministérielles

Le MAINC a adopté certaines politiques qui appuient le ministère dans son rôle d'évaluation, de réglementation et d'application.

### *Stratégie de développement durable*

Comme tous les autres ministères fédéraux, le MAINC a adopté une stratégie de développement durable pour l'aider à s'acquitter de son mandat tout en favorisant au maximum les retombées sociales, culturelles, écologiques et économiques pour la collectivité, la région et le territoire. Le ministère a élaboré sa première Stratégie de développement durable en 1997. Depuis, il l'a amélioré et prévoit publier la troisième édition en 2004. La stratégie permettra de faire en sorte que les principes de développement durable soient intégrés aux programmes, aux politiques et à la prise de décisions afin de mettre en œuvre la vision, qui est de collaborer avec les collectivités, et ce, dans le cadre d'un processus ouvert et responsable qui respecte et renforce les traditions autochtones, les structures de gouvernance, la langue et la culture. Le MAINC travaille avec d'autres ministères fédéraux des T.N.-O. pour élaborer une approche coordonnée de développement durable dans le Nord.

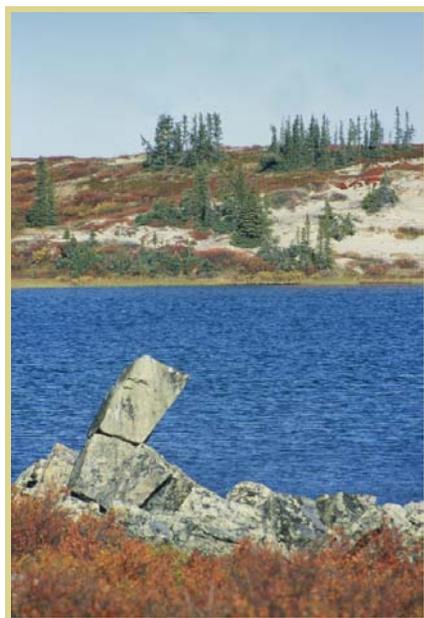


Photo : David Livingstone, MAINC

### ***Politique de remise en état des sites miniers des T.N.-O.***

Le MAINC a élaboré une nouvelle politique pour rendre plus strictes les normes fédérales de protection de l'environnement par la remise en état des sites miniers des T.N.-O. La politique a pour objectif de minimiser les répercussions sur l'environnement et la santé des humains, de réduire, voire même d'éliminer, le niveau de responsabilités qui revient au gouvernement du Canada quand les mines sont abandonnées, de fournir une description claire, au public et au secteur privé, des attentes du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la remise en état des sites miniers, et d'enrichir le lien qui existe avec les autorités de réglementation dans le Nord en adoptant un processus limpide et uniforme.

### ***Politique en matière de ressources hydriques***

La Région des Territoires du Nord-Ouest a élaboré, au fil des ans, des énoncés de politique en matière d'eau pour l'aider à s'acquitter de son mandat de gestion des ressources hydriques dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces énoncés de politique traitent du rôle du MAINC dans les évaluations environnementales, dans le processus de réglementation et dans la gestion des dépôts de garantie.



Photo : David Livingstone, MAINC

## Travailler ensemble pour l'avenir

### Vision

D'autres secteurs de la société peuvent encore participer à l'élaboration d'une vision élargie pour les T.N.-O.

### Planification et contexte environnemental

En raison de la variété des processus de gestion du sol dans les T.N.-O., les organisations responsables doivent continuer à travailler ensemble pour éliminer les lacunes au niveau de toute la planification d'aménagement du territoire dans les T.N.-O. Dans la même veine, la création de protocoles d'échange de l'information permettra d'aider à traiter des problèmes frontaliers liés au développement.

### Planification et programmes environnementaux

On doit mener davantage de recherches pour bien comprendre l'état de l'environnement dans le Nord et la manière dont les facteurs naturels et humains le modifient.

### Évaluation, réglementation et application

Les deux méthodes d'évaluation et de réglementation des T.N.-O., définies dans la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et la *Convention définitive des Inuvialuit*, indiquent que les habitants du Nord doivent continuer de travailler ensemble pour adapter les processus et faire en sorte qu'on gère l'environnement de la meilleure manière possible.

À cause du nombre grandissant de projets dans les Territoires du Nord-Ouest et de leur taille, il faudra maintenir le rythme auquel on fait les inspections pour que les aménagements se fassent de la manière convenue entre les promoteurs et les organismes de réglementation.

### Administration

Un site Web qui fournirait des liens vers diverses sources d'informations sur l'environnement du Nord permettrait aux habitants du Nord d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions environnementales. Il serait utile d'avoir un moyen de réunir toutes les organisations qui ont un rôle à jouer dans le domaine de la gérance de l'environnement dans les T.N.-O. pour coordonner les activités.

## Prochaines étapes

Le modèle Stratégie et cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs des T.N.-O fournit une méthode de gérance de l'environnement axée sur les collectivités et propre au Nord. Nous devons le mettre en œuvre et nous assurer que la population y a accès.

Pour nous assurer que les ressources existantes sont utilisées le plus efficacement possible, nous devons améliorer la coordination entre les collectivités, les conseils de réglementation, les groupes autochtones, les conseils de gestion des ressources, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux du domaine de l'environnement et les particuliers.

Les écosystèmes du Nord sont fragiles et il doit y avoir un développement responsable dans un contexte de saine gestion environnementale.



Photo : Denise Bicknell, MAINC



Photo : Denise Bicknell, MAINC

*Ensemble, nous pouvons réaliser  
cette vision.*

